



Cfdt:

ADEME

www.cfdt-ademe.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CLIMAT SOCIAL
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

ÇA S'EST DIT... EN DP

LE 28 JUIN 2018

AVERTISSEMENT : Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

Professionalisations des achats : chacun cherche son (a)chat

À partir du 1er octobre prochain, l'ADEME mettra en place la professionnalisation des achats pour toutes les directions.

La formation des rédactrices sera réalisée mi-septembre afin qu'elles soient opérationnelles à la date fatidique.

À la question des DP sur comment vont s'articuler les tâches entre la gestionnaire et la rédactrice (toutes deux fonctions sexuées à en croire la direction...), la direction nous répond que cela dépendra des directions. Elle précise que chaque direction devra mettre en place une sorte de Qui fait Quoi pour bien déterminer le périmètre de chacun.

Sur le principe, la rédactrice pourra mettre les contrats en portefeuille dans CFA, mais son périmètre d'action sera avant tout sur l'outil PLACE, (du lancement d'une



consultation jusqu'à la notification du contrat sous forme juridique).

Quant à la gestionnaire, elle ne travaillera que sur CFA, soit de la mise en portefeuille jusqu'à l'engagement comptable du contrat, soit juste après la mise en portefeuille jusqu'à l'engagement comptable.

Mais cette organisation pourra varier d'une direction à une autre selon les habitudes et spécificités de celles-ci, c'est pourquoi le Qui fait Quoi devrait permettre d'avoir une meilleure visibilité sur le périmètre de chacune et donc d'éviter des problèmes au sein des directions.

Espérons que les gestionnaires seront consultées sur cette définition du périmètre autant que les rédactrices, et que tout le monde y retrouvera ses petits (achats) ! On nous dit que les taux d'engagement n'en souffriront pas, alors...!

Télétravail : chat continue encore 6 mois

La direction nous apprend que la période test du télétravail va être reconduite pour 6 mois afin de concorder avec le timing des négociations.

On est bien content de l'apprendre en DP !



Les salariés qui souhaitent poser leurs jours télétravaillés, jusqu'à la fin 2018 dans OSCARH, peuvent le faire dès à présent ou incessamment sous peu prochainement !

Photocopieur, quel est ton mode d'emploi ?

À la question adressée au SPA pour avoir un tutoriel ou un mode d'emploi des nouveaux photocopieurs, la direction nous répond que celui-ci existe déjà sous format A3 et qu'il est affiché au-dessus de chaque photocopieur. Seulement, sur certains sites, ce mode d'emploi est transparent et sur les sites où ce fameux mode d'emploi est bien affiché, il n'est pas suffisamment explicite, même pour certaines fonctions très simples, à moins d'avoir fait Polytechnique spécialité reprographie, et encore...

À l'unanimité, les DP ont déploré le manque d'explications ou de formation à l'arrivée de ces nouveaux copieurs et surtout la perte de temps conséquente pour essayer de se ~~dém...~~ dépatouiller avec ces nouveaux appareils.

Il est dommage que les formations n'arrivent que maintenant et qu'elles ne soient pas accessibles à tous. D'où le besoin d'avoir un manuel qui, lui, serait accessible à tous, comportant une explication simple sur les fonctions basiques et également sur des fonctions pratiques et incontournables afin de gagner en efficacité, donc en temps, donc en argent !



Modalités de nominations : plus c'est opaque et moins c'est clair



Les DP ont fait remarquer que, dans certaines UG, des personnes ont été nommées à des postes sans qu'il y ait eu appel à candidatures.

La direction explique que cela est possible lorsque la direction concernée (régionale ou technique) est à effectif constant et que, en accord avec la DRH, elle a identifié une personne qui peut répondre à un besoin.

À la suite de cette remarque, la direction s'engage à rappeler aux hiérarchiques qu'ils doivent être transparents et par conséquent faire un appel à candidature au sein de leurs équipes pour identifier **toutes** les personnes intéressées.

Restaurant Fairway : le verre n'est pas dans le fruit (et inversement)

À la question « quelle démarche effectuer pour les personnes qui déjeunent occasionnellement à Fairway afin de ne payer que la part salarié du coût du repas », la

direction répond qu'il suffit d'indiquer à la caisse du restaurant que l'on est salarié(e) de l'ADEME pour bénéficier du tarif ad hoc. Et touque !

Tour de France RH2020 : le contre-la-montre engagé par la direction

Suite aux premières étapes du second tour de France RH2020, de nombreux collègues ont alerté les DP sur les informations hétérogènes, voire contradictoires diffusées oralement par la DRH.

Hormis la diffusion toute récente d'un zoom RH répondant précisément à quelques questions, les DP ont demandé si une note détaillée serait diffusée, précisant le positionnement de la direction.

Cette dernière nous explique que les informations communiquées aux salariés lors de ce Tour de France sont

identiques à celles faites aux représentants du personnel, et ne sont donc en aucun cas contradictoires. On est tout de suite plus rassuré...

« Les réunions étant vivantes et donc n'abordant pas forcément les mêmes sujets (sic), elles ne génèrent pas des réponses identiques au mot près pour les 600 salariés rencontrés. Il sera certainement utile de compléter ce flash par un nouveau compte-rendu des réunions RH2020. »

Il n'en reste pas moins que l'impression d'un discours à géométrie variable perdue à l'issue des 30 et quelques étapes déjà effectuées, beaucoup liée au fait que les négociations avec les représentants du personnel sont en cours, et que rien n'est donc figé. Sinon, que la direction veut faire passer les salariés de l'ADEME pour des petits privilégiés qui ont beaucoup trop de congés, de RHD, de MA 48 etc. etc. afin de mieux leur faire avaler le forfait-jours... et d'autres pilules....

Plan d'action vélo : la roue tourne va tourner



La direction nous informe qu'un nouveau plan d'actions, encore à l'étude pour le moment (on se disait aussi), devrait être lancé prochainement incessamment sous pneu dans le cadre de l'accord indemnité kilométrique vélo « IK vélo » (avec tous ces conditionnels, on dirait un sketch de Coluche... en moins marrant !). Les priorités d'actions porteront sur les bonnes pratiques (par exemple : pédaler dans le bon sens) et le bon entretien des bicyclettes, pour des raisons de sécurité.

La direction va déjà étudier la possibilité de négocier avec le vendeur de vélo proche de Fairway pour effectuer l'entretien des vélos parisiens. Puis pourrait l'étudier également pour tous les sites de l'agence dans la mesure du possible. Espérons que cela ne prenne pas trop de temps !

Congés pour les temps partiels et mi-temps thérapeutiques, un calcul à faire entre un antalgique et un anti-dépresseur

Bon nombre d'adémiens à temps partiel ou en mi-temps thérapeutique ne comprennent pas comment poser leurs congés. La direction nous affirme pourtant que les modalités pour poser les congés pour les personnes à temps partiel sont simples et disponibles dans Intrademe.

Le salarié à temps partiel a une réduction de ses droits liés aux jours non travaillés, tandis que le salarié en mi-temps thérapeutique gardera le même nombre de jours de congés. Il s'agit donc d'une proratisation des jours de



pas être sur le même régime que celles en temps partiel

congrés pour les personnes en temps partiel et les congés ne sont posés que sur les jours travaillés et non sur les jours non travaillés. Les personnes en mi-temps thérapeutique ne devraient

mais la DRH leur propose, s'ils le veulent, de proratiser leurs congés et donc de ne les poser que sur les temps travaillés ; comprenez qui pourra, pour plus de précision se référer à la réponse de la direction dans le compte rendu de la réunion.

La CFDT a donc insisté que les personnes en mi-temps thérapeutique soient informées dès le début des modalités de pose de congés, et que ce principe soit clarifié sous forme de note facilement accessible dans l'Intrademe. Chiche ! (pour facilement trouver la note... pas pour la note elle-même)

Compteur CET, c'est trop compliqué d'être simple

Vous avez certainement remarqué que lorsque vous souhaitez consulter votre synthèse de gestion des temps dans OscaRH, les cases concernant le CET ne sont pas remplies. La direction nous explique que c'est normal car techniquement c'est compliqué et surtout que ce serait difficile à lire car difficile à détailler sur une seule ligne (ben voyons !).

C'est pour cette raison qu'il existe un tableau spécifique à part pour le compteur CET qui affiche précisément et en détail ce que l'on y dépose comme CP, CP à prendre,

RTT, RTT à prendre. Tiens, quelqu'un saurait-il ce que veut dire CP ou RTT à prendre ? Une adhésion à prix réduit à la CFDT pour celle ou celui qui donne la bonne réponse !

En fait dans la page synthèse de gestion des temps, ce ne sont que les jours pris qui devraient s'afficher (mais qui n'apparaissent pas non plus).

Et dans le compteur CET, on a le total mais on ne peut pas suivre l'historique.



Indemnités kilométriques et de nuitées : l'état revalorise, l'ADEME temporise

L'État vient d'annoncer qu'il va revaloriser l'indemnité de nuitée à Paris à 110 € pour les fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales. Dans le même temps, il revalorise l'indemnité kilométrique pour la première fois depuis 2006, de 17%, « soit le cumul de l'inflation ».

La CFDT demande par conséquent quand la direction compte appliquer ce nouveau dispositif afin que les salariés arrêtent de dépenser plus qu'ils ne sont indemnisés lorsqu'ils sont en mission.

La question de la revalorisation de l'indemnité de nuitée en régions se pose également, 80 EUR étant souvent trop justes si les salariés veulent dormir ET petit-déjeuner.



Et en effet, la direction répond qu'elle s'interroge sur la nécessité de revaloriser les indemnités parisiennes et des grandes métropoles

Ce chantier sera engagé au 2ème semestre avec un objectif de mise en œuvre au 1er janvier 2019.

Hôtels près de FAIRWAY

La CFDT a demandé de mettre à jour l'information sur Intrademe sur les tarifs négociés avec les hôtels à proximité de Fairway. La direction s'est engagée à répondre

dans son compte-rendu de la séance, tant mieux, il n'est que temps de le faire. C'est vrai que ce n'est pas comme

si on était parti de Vicat du jour au lendemain sans prévoir le déménagement à Fairway, hein ?

Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 12 juillet 2018



Des réactions ? Des questions ? Des Protestations ?

Nous écrire : cfdt@ademe.fr

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUPIILLART
Valbonne

Isabelle MIGLIORE
Valbonne

Brigitte ROBIN
Angers

Sophie ROLANT
Valbonne

Denis TAPPERO
Paris

Olivier THEOBALD
Angers

Virginie LEMBAYE
Angers

Frédéric BLONDEL
Angers

Sandrine CARBALLES
Valbonne

Alice GUEUDET
Angers

Damien JULIENNE
Angers

François-Renaud SIEBAUER
DR PACA

... et pour nous écrire : cfdt@ademe.fr
retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)